



APPLICATION DU TAUX DE TVA DE 6 % AUX TRAVAUX IMMOBILIERS AFFECTES A DES LOGEMENTS PRIVES CONFORMEMENT A L'A.R. DU 26 JANVIER 2016 MODIFIANT L'A.R. N° 20 DU 20 JUILLET 1970, FIXANT LES TAUX DE LA TAXE SUR LA VALEUR AJOUTEE ET DETERMINANT LA REPARTITION DES BIENS ET DES SERVICES SELON CES TAUX EN CE QUI CONCERNE LES TRAVAUX IMMOBILIERS ET OPERATIONS ASSIMILEES

Le (La) soussigné(e) :

domicilié(e) :
.....

déclare que l'habitation sise :
.....
.....

dont il/elle est consommateur final au titre de : locataire - propriétaire - usufruitier (1)

est effectivement occupée depuis au moins 10 ans avant la première date d'exigibilité de la

TVA due sur les travaux réalisés par :

VALECO SPRL
rue des Foudriers 26
7822 GHISLENGHIEN
TVA : BE 0828.162.838

et est utilisée exclusivement - principalement (1) comme logement privé après l'exécution des dits travaux.
Je certifie que toutes les conditions requises pour l'application du taux réduit de 6 % sont réunies.

Fait à ,le

Signature précédée de
"Lu et approuvé"

(1) biffer la mention qui ne convient pas